

L'agence culturelle Dordogne-Périgord

Créée en 2008, l'Agence culturelle, outil du Conseil départemental de la Dordogne est une régie personnalisée dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière prenant la forme d'un établissement public local à caractère administratif.

Ses missions :

Elle a pour objet de favoriser et de promouvoir la création, la production et la diffusion artistique dans les domaines suivants : spectacle vivant (théâtre et danse), musiques, arts visuels, culture occitane.

Elle contribue au développement culturel des territoires par un soutien à la construction d'un service public de la culture et d'une offre culturelle exigeante. Elle organise des actions de sensibilisation et d'éducation artistique dans les domaines précités tout en accompagnant les acteurs culturels (publics et privés) dans la structuration et le développement de leurs projets.

Elle s'attache à développer en priorité une offre culturelle en direction de la jeunesse et des publics relevant un accompagnement social.

Elle apporte son soutien à la dynamique culturelle associative du département.

